

MAIRIE DE
BESANÇON



**Arrêté du Maire de la Ville de
Besançon**

Publié le : 11/02/2026

VOI.26.00.A00513

OBJET : Arrêté temporaire de circulation
PLACE RENE CASSIN

La Maire de la Ville de Besançon,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

Vu le Code de la route

Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée

Vu la demande du DEPARTEMENT DES MOBILITES cellule service déplacements
Considérant que des travaux d'installation et de maintenance de caméra rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement, afin d'assurer la sécurité des usagers, PARKING COMMERCIAL CASSIN

ARRÊTE

Article 1 : À compter du 02/03/2026 et jusqu'au 03/03/2026, le stationnement des véhicules est interdit sur les deux derniers emplacements du parking de surface dénommé zone commerciale CASSIN, situés au fond du parking côté RUE BONNEFOY et au plus proche du BD SALVADOR ALLENDE.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur.

Article 3 - Voies de recours :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

Article 4 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés et sur le site internet de la Ville, conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le ~~10~~ 11 FEV. 2026

Pour la Maire,
Par délégation,

Marie ZEHAF
Conseillère Municipale Déléguée

